

5- Désignation des délégués au SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique)

Ont été désignés :

Titulaire : BRÈS Jean-Marc

Suppléante : BRESSY Armelle

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6- Désignation des délégués au SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard)

Ont été élus à la majorité absolue au 1^{er} tour :

Délégué titulaire : MOUTURAT Nicolas

Déléguée suppléante : BALAZUT Doriane

Délégué titulaire : TARDIEU Stéphane

Délégué suppléant : BIZZOTTO Janine

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Lycée Jean Vilar

Ont été élus à la majorité absolue au 1^{er} tour :

Délégué titulaire : MICALLEF Florian

Déléguée suppléante : DUCARRE Céline

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8- Élection des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) : Le Maire en est le président de droit

Monsieur le Maire, Olivier ROBELET, en est le Président de droit,

Ont été élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Déléguée titulaire : BALAZUT Doriane

Délégué suppléant : CHAUDRONNIER Jean-Marie

Déléguée titulaire : BRESSY Armelle

Délégué suppléant : MONTELS Fabrice

Déléguée titulaire : DUCARRE Céline

Délégué suppléant : BRÈS Jean-Marc

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

9- Règlement intérieur du conseil municipal

Chaque commune de 1000 habitants ou plus doit se doter d'un règlement intérieur du conseil.

Le règlement intérieur du conseil municipal vient préciser les règles de fonctionnement interne du conseil municipal.

Monsieur le Maire, Olivier ROBELET, fait lecture du règlement intérieur annexé à la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10- Approbation du Compte de Gestion 2019 : Commune

Comptes du receveur de Bagnols-sur-Cèze, Monsieur TOESCA Thierry, vérifiés et validés avec ceux de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11- Approbation du Compte de Gestion 2019 Eau et Assainissement

Comptes du receveur de Bagnols-sur-Cèze, Monsieur TOESCA Thierry vérifiés et validés avec ceux de l'eau et de l'assainissement.

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

12- Approbation du Compte Administratif 2019 : Commune

Monsieur le Maire se retire, Mme SOURET BORDARY prend la présidence de la séance et présente le Compte Administratif 2019 de la commune.

Total recettes fonctionnement :	1 010 203.22 €
Total dépenses fonctionnement :	1 037 543.32 €
Excédent 2018 reporté :	13 281.66 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : - 14 058.65 €

Total recettes investissement :	296 922.06 €
Total dépenses investissement :	254 516.79 €
Excédent 2018 reporté :	103 617.88 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : 146 023.15 €

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

13- Approbation du Compte Administratif 2019 : Eau et Assainissement

Mme SOURET BORDARY prend la présidence de la séance et présente le Compte Administratif 2019 de l'eau et de l'assainissement.

Total recettes exploitation :	212 010.54 €
Total dépenses exploitation :	230 070.02 €
Excédent 2018 reporté :	30 625.48 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : 12 566.00 €

Total recettes investissement :	88 661.26 €
Total dépenses investissement :	113 557.70 €
Excédent 2018 reporté :	22 772.74 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : - 2 123.70 €

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

14- Affectation du résultat d'exploitation Eau et Assainissement 2019

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Sur 12 566.00 €, 2 123.70 € sont reportés en section d'investissement, le solde (10 442.30 €) reste en section d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

15- Rétrocession voirie et divers réseaux des lotissements et groupe d'habitations et adoption du règlement

Les demandes de rétrocession de voies, d'impasses et réseaux divers de lotissements et groupes d'habitations sont de plus en plus nombreuses, il est nécessaire de récupérer les voiries, les réseaux et les bassins de rétention des lotissements et groupes d'habitations sous certaines conditions. En matière d'obligation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, il convient d'adopter le règlement de rétrocession voirie et réseaux divers.

Il convient de continuer à s'assurer de l'état de ces infrastructures avant de les intégrer dans le domaine public. Monsieur le Maire, Olivier ROBELET, fait lecture du règlement de rétrocession voirie, réseaux divers et bassins de rétention des lotissements et groupes d'habitations, annexé à la délibération

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Madame DUCARRE Céline est obligée de quitter la séance, elle ne prendra donc plus part aux délibérations.

16- Modification N°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, le représentant de l'Etat (DDTM) a émis des réserves concernant la prise en compte des dispositions du PPRI « Bassin Versant du Rhône » concernant la réalisation des clôtures et notamment l'interdiction des murs dans certaines zones du PPRI.

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

17- Dissolution du CES de Roquemaure ;

Suite à la dissolution du SI du CES de Roquemaure, il est réparti entre les communes membres la participation due à la commune de Roquemaure. La part de la commune de Montfaucon s'élève à 3 981.73 € et sera versée à la commune de Roquemaure

Adoptée à l'unanimité.

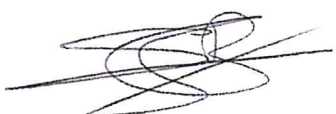
Vote : Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,
SOURET BORDARY Lisiane



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

